



ADHESION 2020 – 2021

COMMENT ADHERER ?

1. PRE-INSCRIPTION EN JUILLET-AOUT

- **ETAPE 1 :**
 - **Pour les nouveaux adhérents :**
 - Remplir le formulaire en ligne sur le site <https://paiement.puc.paris>
 - **OU** Déposer un dossier papier complet au bureau du PUC
 - **Pour les renouvellements :**
 - Accéder à votre « Espace Adhérent » pour remplir le questionnaire de santé de la FFA sur <http://athle.fr/Acteur>. Cette démarche vous permet de prendre une licence sans présenter un nouveau certificat médical. La réglementation prévoit au maximum de pouvoir présenter 3 fois un certificat médical, sans interruption de prise de licence.
 - Ensuite remplir le formulaire en ligne sur le site <https://paiement.puc.paris>
- **ETAPE 2 :** Suite à la saisie de votre dossier par le PUC courant Juillet/Aout, vous recevrez un mail de la FFA confirmant la saisie de votre licence 2021.
- **ETAPE 3 :** A l'ouverture de la saison au 1^{er} septembre, vous recevrez un mail de la FFA vous confirmant que votre licence vient d'être créé, et qui vous invitera à vous connecter sur votre « Espace Adhérent » pour déclarer votre pratique(discipline) et valider les conditions d'assurance de la FFA.
- **ETAPE 4 :** Suite à cette validation et uniquement à cette validation sur votre « Espace Adhérent », vous recevrez votre licence.

2. INSCRIPTION A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE :

- **ETAPE 1 :**
 - **Pour les nouveaux adhérents :**
 - Remplir le formulaire en ligne sur le site <https://paiement.puc.paris>
 - **OU** Déposer un dossier papier complet au bureau du PUC
 - **Pour les renouvellements :**
 - Accéder à votre « Espace Adhérent » pour remplir le questionnaire de santé de la FFA sur <http://athle.fr/Acteur>. Cette démarche vous permet de prendre une licence sans présenter un nouveau certificat médical. La réglementation prévoit au maximum de pouvoir présenter 3 fois un certificat médical, sans interruption de prise de licence.
 - Ensuite remplir le formulaire en ligne sur le site <https://paiement.puc.paris>
- **ETAPE 2 :** Suite à la saisie de votre dossier par le PUC, vous recevrez un mail de la FFA confirmant la saisie de votre licence qui vous invitera à vous connecter sur votre « Espace Adhérent » pour déclarer votre pratique(discipline) et valider les conditions d'assurance de la FFA.
- **ETAPE 3 :** Suite à cette validation et uniquement à cette validation sur votre « Espace Adhérent », vous recevrez votre licence.

QUELS DOCUMENTS POUR LE DOSSIER ? (*Papier ou en ligne*)

Vous devez impérativement vous munir des documents suivants :

- 1 photo d'identité (pour les nouveaux)
- 1 certificat médical datant de moins de 6 mois :
 - Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, en compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Éveil Athlétique) et Athlé Running ;
 - Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, pour la licence Athlé Santé et la licence Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement).
- Le règlement intégral de votre cotisation, mais possibilité d'étaler le paiement en plusieurs fois. Pour un dossier papier en 3 chèques maximum, et possible d'étaler le paiement avec l'inscription en ligne.
- Pour les étrangers : photocopie de la carte de séjour ou du document officiel de présence sur le territoire national

Le PUC accepte les Tickets Loisirs (CAF), les Coupons Sports (ANCV) et les Réduc'Sports pour les Parisiens.